



# Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne

Expéditeur :

Lyon, le 14/11/2019 à 11:03

Cellule Routière Zonale Sud-Est  
(CRZ SE)

**URGENCE : IMMÉDIAT**

## MESSAGE(S) D'INFORMATION ROUTIÈRE le 14/11/2019 à 11:03

*Ci-dessous les secteurs concernés avec leur niveau d'informations respectives*

### **Départements impactés :**

Ain (01) — Allier (03) — Ardèche (07) — Cantal (15) — Drôme (26) — Isère (38) — Loire (42) — Haute-Loire (43) — Puy-de-Dôme (63) — Rhône (69) — Savoie (73) — Haute-Savoie (74)

### **Préconisations générales :**

Avant tout déplacement, informez-vous sur les conditions de circulation via les sites internet ([www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)), en écoutant les radios.

## **Informations niveau 1 du P.I.R.A.A.**

Les secteurs suivants sont placés en vigilance :

- Autoroute A75
- Partie ouest de l'autoroute A89 en Auvergne (de Clermont-Ferrand vers Bordeaux)
- Autoroute A71
- Route Centre-Europe Atlantique (N79 - A714) et nationale 7 dans l'Allier

Préconisations :

- **Transporteurs routiers via les fédérations de transporteurs routiers**  
les axes mentionnés ci-dessus pourraient être interdits à la circulation des poids-lourds si les plans intempéries étaient déclenchés.

## **Informations niveau 3 du P.I.R.A.A.**

Les secteurs suivants sont exposés à des chutes de neige:

- Autoroute A40 entre Mâcon et Genève
- Autoroute A40 entre Genève et l'Italie
- Autoroute A41 entre Chambéry et Genève
- Autoroute A43 entre Chambéry et l'Italie
- Voix rapides urbaines de Lyon

Itinéraires de contournement conseillés :

néant

Préconisations :

Pensez à mettre dans votre voiture une couverture, un vêtement chaud, une lampe de poche, des gants, une raclette, une bouteille d'eau et des petits en-cas.

● **Usagers sur l'axe**

Laissez le passage aux chasse-neige et ne les doublez pas (art. R414-17 du code de la route).  
Modérez votre allure et respectez les distances de sécurité.

● **Usagers en approche ou lointain**

Il est fortement conseillé aux véhicules légers de surseoir à tout déplacement dans les secteurs concernés.

● **Transporteurs routiers via les Fédérations de Transporteurs Routiers**

Il est déconseillé de s'engager dans les secteurs concernés.  
Laissez le passage aux chasse-neige et ne les doublez pas (art. R414-17 du code de la route).  
Modérez votre allure et respectez les distances de sécurité.  
Les axes ci-dessus pourraient être interdits à la circulation des poids-lourds.

---

## Informations niveau 4 du P.I.R.A.A.

---

Les secteurs suivants sont soumis à des interdictions PL et des zones de stationnement PL sont en place :

- Partie est de l'autoroute A89 en Auvergne (de Clermont-Ferrand vers Balbigny)
- Autoroute A43 entre Lyon et Chambéry
- Autoroutes A48, A49 et A41S dans le secteur de Grenoble
- Autoroute A7 entre Vienne et Valence
- Autoroute A7 entre Valence et Orange
- Autoroutes A47, A72 et nationale N88 dans le secteur de Saint-Étienne
- Autoroute A89 et nationale 7 dans le secteur de Lyon, Roanne ou Balbigny
- Nationales 88 et 102 dans le secteur du Puy-En-Velay

Itinéraires de contournements conseillés :

néant

Préconisations :

Pensez à mettre dans votre voiture une couverture, un vêtement chaud, une lampe de poche, des gants, une raclette, une bouteille d'eau et des petits en-cas.

● **Usagers sur l'axe**

La circulation des véhicules légers et des bus reste libre, sous certaines conditions.  
Laissez le passage aux chasse-neige et ne les doublez pas (art. R414-17 du code de la route).  
Modérez votre allure et respectez les distances de sécurité, notamment à l'approche des zones de stationnement PL mises en place.

● **Usagers en approche ou lointain**

Il est fortement conseillé aux VL de surseoir à tout déplacement dans la zone concernée.

● **Transporteurs routiers via les Fédérations de Transporteurs Routiers**

Les conducteurs sont invités à suivre les instructions qui leur sont données par les forces de l'ordre et de sécurité.  
En cas d'immobilisation dans la neige, laissez libres les voies de circulation pour permettre le déneigement.  
Afin d'éviter les zones de stationnement obligatoire, il est demandé aux chauffeurs poids-lourds:  
=> De vous arrêter sur une aire ou dans une agglomération.  
=> De rebrousser chemin au prochain échangeur.  
Attention, les routes parallèles aux axes mentionnés peuvent également être interdites à la circulation des poids-lourds.

---